



HAL
open science

Archives nationales : des perspectives renouvelées pour les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche

Emmanuelle Giry, Catherine Merot

► **To cite this version:**

Emmanuelle Giry, Catherine Merot. Archives nationales : des perspectives renouvelées pour les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche. *La Gazette des Archives*, 2013, 231 (3), pp.217-225. 10.3406/gazar.2013.5065. hal-04802543

HAL Id: hal-04802543

<https://hal.science/hal-04802543v1>

Submitted on 25 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Archives nationales : des perspectives renouvelées pour les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche

Emmanuelle Giry, Catherine Merot

Citer ce document / Cite this document :

Giry Emmanuelle, Merot Catherine. Archives nationales : des perspectives renouvelées pour les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche. In: La Gazette des archives, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 217-225;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2013.5065>;

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5065;

Fichier pdf généré le 13/03/2024

Archives nationales : des perspectives renouvelées pour les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche

Emmanuelle GIRY

Catherine MÉROT

La refondation des Archives nationales

Les Archives nationales attendaient depuis longtemps le nouveau bâtiment qui leur permettrait de recommencer à assurer pleinement leurs missions, quasi-inchangées depuis plus de 200 ans, de conservation de la mémoire nationale et de sa mise à disposition des citoyens. La recherche d'espaces de conservation a toujours été un point crucial dans la vie des Archives nationales, ainsi qu'en témoignent les extensions successives du site parisien dès le XIX^e siècle, la création du site d'Aix-en-Provence destiné aux archives des anciennes colonies en 1966, du site de Fontainebleau pour les archives contemporaines en 1969 (et, sur le site lui-même, les extensions successives jusqu'au bâtiment dit « transitoire » ouvert en 2007), du site de Roubaix pour les archives privées du monde du travail en 1993, enfin le projet avorté de la Maison de la V^e République à Reims dans le courant des années 1990. Dès lors, l'annonce par le président de la République, en 2004, du choix de Pierrefitte-sur-Seine pour la construction d'un nouveau bâtiment, complémentaire de ceux de Paris et de Fontainebleau, a revêtu une importance majeure. Construit par Massimiliano Fuksas, ce bâtiment a été inauguré par le président de la République le 11 février 2013, quelques jours après son ouverture au public. Ainsi, les Archives nationales disposent désormais d'un outil pour accueillir les archives dans des conditions optimales de conservation, d'accueil des chercheurs et de mise en valeur.

En parallèle de la construction du bâtiment, ont été lancés, à partir de 2005, de grands chantiers de reconditionnement d'une partie des fonds, de dématérialisation des instruments de recherche, de construction d'outils archivistiques informatisés destinés à faciliter la gestion et la recherche dans les archives (référentiels producteurs et d'indexation, plan d'orientation général – POG) au sein du nouveau système d'information archivistique (SIA). Ce dernier gère l'ensemble de la chaîne archivistique, tant du point de vue gestion matérielle que du point de vue documentaire (salle des inventaires virtuelle) ; son déploiement intégral est en cours au moment de la rédaction de cet article.

Un élément essentiel concerne la réorganisation des trois sites franciliens, après que l'institution ait été dotée depuis 2006 du statut de service à compétence nationale (SCN) qui lui donne une visibilité et lui garantit un pilotage scientifique fort. La conservation de l'ensemble des fonds postérieurs à la Révolution à Pierrefitte-sur-Seine¹ offre une approche cohérente par grands domaines d'activité de l'État ; la complémentarité entre les sites de Pierrefitte-sur-Seine et Fontainebleau est grande s'agissant des mêmes fonds, la transversalité nécessaire des projets et la capitalisation des expertises² de chacun devant contribuer au meilleur résultat. Au sein d'une direction des fonds incluant également les deux départements du site de Paris et celui de Fontainebleau en charge des archives privées d'architectes et des archives nominatives et sérielles, le choix a été fait de répartir les fonds conservés à Pierrefitte-sur-Seine entre cinq départements scientifiques : un département des archives privées, un département de l'Exécutif et du Législatif³, un

¹ Le site parisien conserve désormais les archives du Minutier central des notaires de Paris ainsi que les archives d'Ancien Régime. Le site bellifontain conserve, quant à lui, outre les archives privées d'architectes, des ensembles spécifiques au sein des fonds publics contemporains : les archives audiovisuelles et électroniques ainsi que des ensembles de dossiers sériels et/ou nominatifs (dossiers de carrière, dossiers d'accidents du travail, etc.). Le site de Pierrefitte-sur-Seine accueille également tous les autres fonds d'archives privées collectés.

² La question de l'archivage des données nativement numériques constitue un enjeu crucial pour lequel le site de Fontainebleau est bien armé depuis le début des années 1980 et le développement de l'application Constance. Le nouveau projet d'archivage électronique des Archives nationales VITAM (Valeurs immatérielles transférées aux Archives pour mémoire) devrait être opérationnel dans les trois années à venir ; il est mené en partenariat avec les autres institutions chargées de la conservation du patrimoine électronique.

³ Le département de l'Exécutif et du Législatif (DEL) a la responsabilité des archives provenant des organes exécutifs et législatifs de la Révolution au Second Empire, des archives des chefs de l'État depuis la III^e République et des chefs de Gouvernement, des fonds versés par les assemblées parlementaires et consultatives depuis la Révolution, et des grands organes de contrôle législatif, constitutionnel, administratif et financier ; enfin, il conserve les archives d'organismes spécifiquement créés à la suite des guerres.

département Intérieur-Justice¹, un département Environnement, Aménagement du territoire et Agriculture² et, enfin, un département Éducation-Culture-Affaires sociales (DECAS). Ce dernier a la responsabilité des fonds d'archives des ministères et établissements publics chargés des politiques éducatives et culturelles, de la recherche, de la jeunesse et des sports et des affaires sociales (Santé, Travail), notamment les universités³ et les centres de recherche. Le redéploiement des fonds contemporains et des responsabilités scientifiques associées non plus par strate chronologique⁴ mais par grands domaines d'activités de l'État doit permettre de réunifier en partie la chaîne des archives ministérielles par-delà les coupures artificielles de 1914 ou 1958, de redonner une continuité dans la gestion et la connaissance des fonds, malgré les cotations différentes (séries du cadre de classement ou cotation continue), tant en termes de restitution par les instruments de recherche⁵ qu'en termes de gestion scientifique⁶. La mise en place des nouveaux départements de la direction des fonds s'est enfin accompagnée de la création d'un nombre significatif de postes d'agents scientifiques qui permettra, à terme, en matière de fonds contemporains, une expertise aussi poussée que celle qui préexistait au sein des anciennes sections des XIX^e et XX^e siècles.

¹ Le département Intérieur-Justice (DJI) a la responsabilité des archives produites par les ministères de la Justice et de l'Intérieur et les fonds de plusieurs juridictions.

² Le département Environnement, Aménagement du territoire et Agriculture (DEATA) rassemble les archives provenant des ministères « techniques » en charge des travaux publics, des transports, de la construction et du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du commerce et de l'industrie, des postes et télécommunications, et de l'agriculture.

³ Les Archives nationales ont vocation à recevoir les archives des universités « parisiennes » d'avant la réforme Faure.

⁴ L'organisation précédente, elle-même fruit d'une longue évolution des Archives nationales, était la suivante à la veille du déménagement à Pierrefitte-sur-Seine : une section du XIX^e siècle qui, à Paris, avait théoriquement en charge les archives de 1789 à 1914, une section du XX^e siècle qui, à Paris, couvrait la période 1914-1958, le site de Fontainebleau enfin, qui était censé prendre en charge les archives postérieures à 1958. Cette présentation, commode à afficher, recouvrait une réalité bien différente puisque les évaluations en vue de la réorganisation ont montré qu'un volume identique d'archives antérieures à 1958 étaient conservés dans les versements en cotation continue à Fontainebleau.

⁵ Le plan d'orientation général (POG) notamment doit jouer un rôle important, au sein du SIA, pour aider à la reconstitution archivistique virtuelle des fonds éclatés par la cotation.

⁶ Si la conservation de certaines typologies de fonds publics contemporains sur le site de Fontainebleau peut paraître un facteur d'éclatement, il reste que les départements scientifiques de Pierrefitte-sur-Seine, même s'ils n'en ont pas la responsabilité directe de conservation et de communication, se font un devoir de les englober dans leur connaissance globale des fonds des domaines dont ils ont la responsabilité.

En matière de relations avec les administrations productrices, si la collecte des archives publiques des administrations centrales et opérateurs nationaux est exercée par les Missions des Archives de France rattachées, depuis 2007 au Service interministériel des Archives de France, les Archives nationales entendent jouer un rôle d'appui et de facilitateur de collecte.

Les exigences de la recherche et les récentes évolutions des structures de recherche de l'enseignement supérieur imposent par ailleurs pour les Archives nationales d'institutionnaliser leurs partenariats en passant des conventions. Elles peuvent ainsi être reconnues comme acteur de la recherche, partenaire associé ou membre fondateur. La programmation scientifique des Archives nationales décrite en annexe du PSCE 2013-2016 (projet scientifique, éducatif et culturel) est organisée en grands axes généraux thématiques prioritaires dans lesquels s'inscrivent différents programmes de collecte, de conservation, de classement et de rédaction d'instruments de recherche ainsi que des actions de diffusion ou de valorisation (publications traditionnelles ou en ligne, journées d'étude, partenariats avec les universités et les centres de recherche au sein des Labex, Equipex, projets ANR, DIM et autres PRES), pour mieux faire connaître, rendre exploitables et mettre en valeur les fonds qu'elles conservent. Elle a aussi été conçue en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et scientifiques des Archives nationales dans un souci de mise en commun de compétences, d'enrichissement réciproque et de réflexion sur des actions de valorisation adaptées afin de répondre au plus près aux attentes d'un public nombreux et divers.

Quelques exemples des programmes de travail : les cabinets ministériels, laboratoires de la décision politique ; la prosopographie du personnel administratif ; l'histoire des universités et des établissements d'enseignement supérieur¹ ; les archives des chercheurs en sciences humaines et sociales : entre travaux personnels et missions de service public ; l'histoire des savoirs administratifs : évolution des structures et des pratiques de l'administration du XVIII^e au XXI^e siècle. Très concrètement, les Archives nationales sont par

¹ Ce programme s'inscrit notamment dans le cadre du travail engagé à l'initiative de la Chancellerie des universités visant, à la suite des commémorations de 2010-2011, à faire prendre conscience à la communauté universitaire de l'importance de son patrimoine matériel et immatériel. Des initiatives dispersées existent venant soit d'archivistes, soit de chercheurs. Une coordination, alliant l'expertise des chercheurs et des archivistes, permettrait cependant d'homogénéiser et de fédérer les énergies. Les Archives nationales, aux côtés de la Mission des Archives de France, pourraient jouer, dans cette entreprise, un rôle de conseil et d'accompagnement, apportant leur expertise et anticipant les versements à venir pour les archives des établissements universitaires parisiens.

exemple associées, par leur présence au conseil scientifique, à la préparation du colloque piloté par la chancellerie des universités sur les 40 ans des universités franciliennes prévu pour les 30-31 janvier 2014 et à celle du colloque piloté par la section des archivistes d'universités du Conseil international des archives autour des archives de la recherche et prévu en juillet 2014.

Les fonds de l'enseignement supérieur et de la recherche aux Archives nationales

Quand on pense aux archives liées à l'enseignement supérieur et à la recherche conservées par les Archives nationales, il convient tout d'abord de considérer les archives des services centraux de l'État en charge de ces questions. Les Archives nationales conservent, en effet, les archives des services centraux chargés de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (tant leurs composantes politiques à proprement parler – ainsi les cabinets successifs des ministères – que leurs composantes spécifiquement administratives – les services d'administration centrale – ou consultatives – de type commissions). Ces documents, s'ils se retrouvent en grande partie pour le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle dans la sous-série F/17 (Instruction publique), ne sont pas à chercher uniquement dans les fonds identifiés comme produits par le ministère de l'Instruction publique, devenu Éducation nationale en 1932. En effet, dans d'autres ministères, notamment dans celui de l'Industrie (et de ses successeurs), se trouvent des services en lien avec les problématiques d'administration de la recherche.

Outre ces archives émanant des services centraux de l'État, les Archives nationales conservent les fonds de plusieurs établissements liés à l'enseignement supérieur et à la recherche¹. Ainsi, y sont conservées les archives d'autorités

¹ Ce qui ne se limite pas aux établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche à proprement parler. Nous incluons dans cette dénomination les établissements publics (personne morale de droit public) dont les missions premières sont l'Enseignement supérieur et/ou la Recherche, ce qui recouvre aujourd'hui plusieurs catégories juridiques :

- les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
- les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (parmi lesquels on retrouve plusieurs universités et grands établissements représentés dans les fonds des Archives nationales) ;
- les établissements publics de coopération scientifique.

Nous ne considérons pas les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui ne concernent que l'enseignement secondaire, et de manière exceptionnelle l'enseignement primaire. Il est à noter que les Archives nationales ne conservent aucun fonds propre issu de ce type d'établissement ; ces archives sont en effet conservées par les services d'archives locaux compétents.

administratives indépendantes liées au monde de la recherche, comme l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ou d'autres types d'établissements publics (on peut ainsi citer les archives du Conseil national des œuvres scolaires et universitaires – CNOUS – ou encore les archives du Centre d'études et de recherches sur les qualifications – CEREQ).

Bien évidemment, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont également très représentés dans les fonds des Archives nationales, tant dans les fonds anciennement parisiens¹ que dans les fonds en cotation continue². Les Archives nationales conservent également des fonds personnels de chercheurs ou de groupements de chercheurs (groupements qui peuvent prendre, ou non, la forme juridique de l'association).

Ce rapide tour d'horizon des archives liées à l'enseignement supérieur et à la recherche conservées aux Archives nationales permet d'avoir un aperçu très sommaire de l'extraordinaire richesse, complémentarité et diversité des fonds, ou pour le moins de le suggérer³. Cette diversité des archives conservées n'est pas seulement à comprendre selon le schéma réducteur « archives de tutelle - archives des établissements publics sous tutelle - archives personnelles de chercheurs ». Un tel modèle présente, certes, l'avantage de la simplicité et de la facilité d'appréhension. Mais les interactions entre les services centraux et les autres opérateurs ne se réduisent pas à un lien de contrôle ou de tutelle, ne serait-ce qu'en raison des parcours individuels pouvant conduire les personnes à passer de fonctions d'enseignement ou de recherche à des fonctions d'administration, à passer d'une institution à une autre, à appartenir à différentes institutions, selon un modèle fréquent dans le milieu de la recherche. Ce point mériterait de plus longs développements, mais il importe de souligner le fait que le caractère hétéroclite apparent de la conservation de ces archives en un même centre névralgique est au contraire d'une très grande cohérence. Le défi à relever est

¹ Nous pouvons penser notamment aux sous-séries suivantes : AJ/15 pour le Muséum national d'histoire naturelle, 61/AJ pour l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, 62/AJ pour l'École nationale des langues orientales, 70/AJ pour le Musée pédagogique, 93/AJ pour l'École nationale des chartes.

² Parmi ceux-ci, on peut citer le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national des langues et des civilisations orientales, l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, l'École normale supérieure d'enseignement technique, l'École des hautes études en sciences humaines et sociales, l'Institut national de recherche pédagogique, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École nationale des arts et métiers, les universités parisiennes *intra-muros*, l'Institut national scientifique d'études et de recherches médicales, l'Institut national de sciences et de technologies pour l'environnement et l'agriculture, l'Institut français pour l'exploitation de la mer, le Centre national d'études spatiales, etc.

³ Et encore, n'avons-nous pas évoqué la diversité de supports et de typologies documentaires...

de réussir à articuler cette unité tout en tenant compte des diversités, d'appréhender l'unique et de lui permettre d'émerger comme il se doit, tout en gérant des masses. Cette gageure commune à tous les archivistes se pose de manière d'autant plus cruciale pour les archives de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Il est difficile de donner une idée chiffrée de la masse de documents liés à l'enseignement supérieur et à la recherche conservés aux Archives nationales en raison de la difficulté à circonvenir la recherche : de nombreux établissements publics, dont la vocation première n'est pas la recherche, en sont pourtant des acteurs majeurs. La recherche appliquée, par exemple, est intrinsèquement liée aux laboratoires des entreprises privées d'un secteur donné. De même, de nombreux opérateurs de l'État spécialisés dans un domaine d'intervention particulier ont, de fait, des activités de recherche très importantes. Il est plus pertinent de produire des données chiffrées, non pas pour l'ensemble, mais pour les archives de tel ou tel établissement, de tel ou tel laboratoire. Dès lors, il est vain de donner un métrage linéaire chiffré, qui serait de surcroît immédiatement faussé par les nouvelles arrivées.

Face à la richesse et la diversité des fonds, la question se pose des priorités que se donnent les Archives nationales vis-à-vis de ces archives spécifiques que sont les archives de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des programmes de travail qui en découlent. La réorganisation des équipes et des fonds au sein des Archives nationales permet, nous l'avons dit, d'envisager une spécialisation des actions et de nouvelles actions de conservation, de traitement ou de valorisation à mener sur certains fonds. La réunification des fonds anciennement parisiens ou bellifontains a permis aux équipes de tirer un bilan des actions déjà entreprises et ainsi d'identifier les fonds déjà correctement traités, ne nécessitant pas dans l'immédiat de travaux d'envergure, et, à l'inverse, les fonds en souffrance.

Ce travail d'identification a été long. Il nous a amenés à identifier de nombreux ensembles qui auraient besoin d'un traitement. Les moyens humains et matériels conduisent à faire des choix et à établir les priorités suivantes.

Pour les années à venir, il s'agit de poursuivre et d'achever des outils généraux d'aide à la recherche ainsi que la vérification systématique des outils déjà existants (cela passe par un travail exhaustif de pointage et de vérification des instruments de recherche et de réalisation de ceux-ci lorsqu'ils n'existent pas). Les Archives nationales se dotant de nouveaux outils qu'il faudra alimenter et actualiser sans cesse, les priorités du secteur Éducation-enseignement supérieur-recherche sont donc l'achèvement du plan d'orientation général,

la mise en production du référentiel des producteurs et la révision des instruments de recherche dématérialisés. Au-delà de l'élaboration de ces outils, il s'agit de dépasser la discontinuité apparente qui pouvait sembler exister entre les fonds parisiens et les fonds bellifontains afin de permettre une appréhension diachronique et institutionnelle des fonds. Il s'agit en réalité de redonner à ces fonds leur cohérence et de fournir des outils convenant à tous les types d'usages pouvant être faits des documents concernés (tant dans le cadre de la recherche que dans le cadre de besoins administratifs). L'enjeu est de fournir des éléments de travail qui permettront une compréhension précise, systématique, diachronique et actualisée des fonds afin de faciliter la recherche et de comprendre au mieux le contexte de création, de production, d'usage et de vie des documents conservés. Ce travail se veut le fruit d'échanges avec des spécialistes de la question, notamment des chercheurs en histoire de l'éducation et des agents des services producteurs, et ne se veut pas limité à une vision réduite de l'enseignement supérieur et de la recherche : ayant conscience du caractère protéiforme de la recherche et de l'enseignement supérieur en France, nous avons à cœur de ne pas gommer cette complexité.

Outre ce premier travail, des actions spécifiques sont prévues dans le cadre de la programmation 2013-2016 sur plusieurs fonds issus de structures d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit en premier lieu du classement des arriérés d'archives, parmi lesquels on peut compter des fonds des services centraux en charge de l'enseignement supérieur¹, ou encore des fonds de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm². De même, un travail de reprise des fonds de l'université Paris VI-Pierre et Marie Curie et de l'École nationale des chartes³ est prévu. Sont également programmés des travaux de reconditionnement de documents d'archives et d'harmonisation des instruments de recherche. C'est ainsi que le fonds de l'Office national des universités et écoles françaises (ONUUEF), articulé en deux ensembles distincts (la sous-série 70/AJ et le versement 19810353), présente, pour les mêmes types de documents, des conditions de conservation et de classement radicalement divergentes. Il faut reconditionner ces documents, tout comme les documents versés par l'université Paris IV. Cette énumération n'est pas exhaustive et on en trouvera les compléments dans les fiches projets spécifiques du PSCE 2013-2016.

¹ F/17/NC.

² 61/AJ/NC.

³ Le dernier inventaire des archives de l'École nationale des chartes en date doit effectivement être mis à jour afin de tenir compte des documents conservés sous la cote 93/AJ/NC et des nouvelles arrivées de cet établissement, accélérées par le déménagement de cet établissement et son départ des locaux place de la Sorbonne pour rejoindre la rue de Richelieu.

Ces opérations ne sont pas pensées sans consultation préalable des usagers des documents concernés. Dans la mesure du possible et pour plusieurs opérations, le travail se fait en étroit partenariat avec eux : on peut citer, à titre d'exemple, la fructueuse collaboration mise en place entre les Archives nationales, le service des archives de l'École des hautes études en sciences humaines et sociales (EHESS) et le Centre de sociologie européenne dépendant de cet établissement autour du traitement des archives dudit Centre de sociologie, et notamment des enquêtes réalisées par ses membres (parmi lesquels on compte des noms tels que Bourdieu ou Passeron).

La présence active des travaux liés à l'enseignement supérieur et la recherche dans le projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales atteste de l'importance de ces domaines pour l'institution. À l'image de la recherche et de l'enseignement supérieur actuels en France, le patrimoine archivistique de la recherche et de l'enseignement supérieur est un patrimoine mouvant, protéiforme, dispersé, de statut parfois complexe. Par tous ses aspects, c'est un patrimoine nécessitant une attention, une appréhension toutes particulières et pour lesquelles les échanges entre professionnels, les retours d'expérience sont précieux afin de pouvoir répondre à tous les types d'usages pouvant en être faits. Parce qu'effectivement, pour reprendre les mots d'Agnès Magnien lors de son discours à l'occasion de l'inauguration présidentielle du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine le 11 février 2013, ces archives « incarnent une utilité historique, scientifique, culturelle, administrative, juridique, sociale et surtout démocratique ». Afin de permettre que cette utilité soit effective, la collaboration des Archives nationales avec le réseau des archives et des archivistes en France est essentielle et particulièrement souhaitée.

Emmanuelle GIRY

Responsable de fonds Éducation-enseignement supérieur-recherche
Archives nationales
emmanuelle.giry@culture.gouv.fr

Catherine MÉROT

Responsable du Département Éducation-Culture-Affaires sociales
Archives nationales
catherine.merot@culture.gouv.fr